

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00379
Numéro SIREN : 820 579 688
Nom ou dénomination : A.S.M

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2017 sous le numéro de dépôt 4440

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SCP MES H. NAPPI ET N. CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

RECEPISSE DE DEPOT

SOGEXFI
PAESOLU DI PRUNETE
CERVIONE
20221 CERVIONE

V/REF :
N/REF : 2016 B 379 / 2017-B-4440

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 12/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A.S.M
Société par actions simplifiée
Vanga Di l'Oru
20221 Santa Maria Poggio

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4440 le 18/12/2017

R.C.S. BASTIA 820 579 688 (2016 B 379)

Fait à BASTIA le 18/12/2017,
LE GREFFIER



A.S.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : Vanga di l'Oru

20221 SANTA-MARIA-POGGIO

820 579 688 RCS BASTIA

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN **DATE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le trente juin, à neuf heures ,

Monsieur Stéphane ALBERTINI, agissant en qualité d'associé unique et président de la société A.S.M, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source au taux de 21 % avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 15,5% de prélèvements sociaux.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 8 509 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 8 509.00 €
- Affectation d'"une somme de 100.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social
- Une somme de 8 409.00 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau".
qui s'élèvera à 8 409.00 €

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

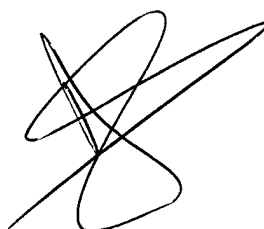
L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



Exercice ouvert le : 11/04/2016	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X	Si option pour le régime optionnel de
et clos le : 31/12/2016	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐	taxation au tonnage ☐
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-1 ^{er} quinquies C du CGI)		
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays N°2258, Indiquer le nom et la localisation ci-dessous		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société :	Adresse du siège social	
SASU A.S.M VANGA DI L'ORU 20221 SANTA MARIA POGGIO		
N° Siret	82057968800012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
Dénomination :	N° Siret :	
Adresse :		
B ACTIVITE		
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	PLOMBERIE ELECTRICITE POSE MENUIS	
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	DEFICIT (Report de la ligne
	Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28%	XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15%	au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables
à 19 %	à 19 %	à 0% (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :		
Ent. nouv. art. 44 sexies ☒ X	Jeunes entre. innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐
Ent. nouv. art. 44 septies ☐	Pôle de compétitivité ☐	Zone franche d'activité ☐
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	PME innovantes ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)	8 509	Plus values exonérées relevant du taux de 15% ☐
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :		
productif, art. 244 quater W ☐	du logement social, art. 244 quater X ☐	
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :		
- du comptable * :	FIDUCIAL EXPERTISE	
Téléphone : 04.95.36.87.27.	RESIDENCE MATTEA	
	ROUTE DE SAN PELLEGRINO	
- du conseil * :	20213 FOLELLI	
Téléphone :		
- du C.G.A. :		
n° agrément CGA		
Visa :	CGA/AGA ☐	Viseur conventionné ☐
	A SANTA MARIA POGGIO	le 28/04/2017
	Nom du déclarant : MR ALBERTINI S	
	Qualité du déclarant : PRESIDENT	

5 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

N° 2033-E

2017

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.M		Néant : ☒ **	
Exercice ouvert le : 11/04/2016		et clos le : 31/12/2016	
		Durée en nombre de mois : 9	
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subv. d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
Total 1		144	
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises) *		122	
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Total 2		152	
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137	
IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		22	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Néant		*
-------	--	---

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.M					Néant			
Adresse de l'entreprise : VANGA DI L'ORU 20221 SANTA MARIA POGGIO								
Numéro SIRET* : 82057968800012								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 9					Durée de l'exercice précédent* :		Ex. N-1 clos le :	
			Exercice N, clos le : 31/12/2016					
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012			
M	Incorporelles - Autres*		014		016			
M	Immobilisations corporelles*		028	31 204	030	131	31 074	
	Immobilisations financières* (1)		040		042			
Total I (5)			044	31 204	048	131	31 074	
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*		050		052			
I	- Marchandises*		060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068	11 120	070		11 120	
U	(2) - Autres* (3)		072	2 307	074		2 307	
L	Valeurs mobilières de placement		080		082			
A	Disponibilités		084	194	086		194	
N	Charges constatées d'avance*		092		094			
T	Total II		096	13 621	098		13 621	
Total général (I + II)			110	44 825	112	131	44 694	

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120			1 000	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134				
R Résultat de l'exercice	136			8 509	
E Provisions réglementées	140				
Total I	142			9 509	
Provisions pour risques et charges	Total II 154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			5 514	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 24 642)	172			29 671	
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176			35 185	
Total général (I + II + III)	180			44 694	
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	31 204
V (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	
I débiteurs					

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2017

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.M						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B				C			
MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle) .	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst.Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos corpor.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter liq.322 N°2033-B		

II DEFICITS REPORTABLES			III	DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)		996	
Déficits reportables	984		IV	DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice			129
TOTAL des déficits restant à reporter	870		V	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		800

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	4 951
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 834
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.M						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat. out	440		442	31 204	444		446	31 204	
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	31 204	494		496	31 204	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532	131	534		536	131	
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	131	574		576	131	
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 16%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-										
TOTAL					596					

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC